

Corinne Lepage¹

LA REDÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Remettre à l'honneur le territoire à l'époque de la mondialisation et de la globalisation peut paraître surprenant.

En effet, la libéralisation des échanges, des services, des relations de toute nature, semble réduire la capacité d'un territoire à la portion congrue, celle en définitive de n'être plus que le réceptacle des effets de la mondialisation.

Cette vision n'est du reste pas inexacte. Elle correspond même assez justement au temps où une forme de pillage des territoires sur le plan de leurs ressources était pratiquée, où l'utilisation quasi systématique de la délocalisation, pour bénéficier à la fois d'une main-d'œuvre toujours moins chère et de règles sociales, fiscales et environnementales toujours plus souples, sans aucune préoccupation de l'effet sur les territoires de ces politiques, était admise.

Dans cette conception, le territoire n'a pas de vocation qui lui soit propre, il n'a que celle que telle ou telle activité a décidé de lui donner. C'est l'activité qui est le sujet, le territoire qui est l'objet.

Mais, si on se projette à moyen et long terme, la notion de territoire semble bien promise à un grand avenir dans la mesure où elle constitue à la fois un élément de base de l'économie de demain et l'élément de base de la gouvernance de demain.

Le territoire est l'élément de base de l'économie de demain

Tout d'abord, la question énergétique qui n'a jamais cessé d'être un élément majeur de l'économie va en devenir l'élément prioritaire.

La sortie programmée du pétrole et la promotion des énergies renouvelables, qui certes pourra prendre plus de temps dans un pays jacobin comme le nôtre que comme dans des pays plus décentralisés, redonne aux territoires une capacité d'autonomie énergétique qui leur offre de nouvelles perspectives de développement.

¹ Corinne Lepage, ancien ministre, est Présidente de CAP 21.

A chaque territoire de trouver le mode énergétique qui corresponde le mieux à son contexte, éolien pour les uns, solaire, thermique et photovoltaïque pour les autres, géothermie, énergie des marais.

A ces formes spécifiques s'ajoute bien évidemment la capacité d'utiliser la biomasse, en particulier dans les régions forestières.

L'offre énergétique décentralisée qui redonne incontestablement un souffle au territoire va s'accompagner d'une transformation profonde dans l'exercice de la mobilité.

En effet, jusqu'à ce qu'un mode de propulsion totalement propre puisse être mis à disposition, le renchérissement du coût des hydrocarbures, pétroliers ou gaziers, va constituer incontestablement un renchérissement considérable du coût du transport qui ne peut que se répercuter dans le coût des produits et des services.

Indépendamment d'un transfert toujours espéré et jamais réalisé de la route vers le rail, cette situation va conduire à regarder sous un œil différent l'intérêt des transports courts et le rapprochement des bassins de production et de consommation.

La relocalisation apparaît dès lors pouvoir se dessiner permettant une meilleure rentabilité d'activités réalisées à proximité des bassins de consommation dans le but de réduire à minima des coûts de transport dont le niveau sera d'autant plus important qu'une internalisation des coûts externes apparaît désormais comme incontournable.

Il convient, en effet, de souligner que notre développement économique s'est fait jusqu'à présent grâce à une utilisation sans limite et gratuite ou quasi-gratuite de toutes nos ressources naturelles.

Les générations du XX^e Siècle ont épuisé des ressources dont celles du XXI^e ne peuvent par définition pas bénéficier ; ces générations auront, en revanche, à payer, sous une forme ou sous une autre, pour pouvoir continuer à vivre.

Dès lors la rareté qui s'attache aux biens collectifs - et on se référera à cet égard au concept d'inversion de rareté mis en lumière par Hervé Juvin - va conduire à devoir obligatoirement payer pour acquérir ces biens rares.

Dans ces conditions, la richesse en termes d'éléments naturels du territoire devient incontestablement un élément de richesse tout court.

Les ressources énergétiques, les eaux douces, les terres agricoles non polluées, le patrimoine culturel autant que naturel deviennent autant d'éléments à l'actif du patrimoine collectif qui jusqu'à présent comptaient quasiment pour zéro.

A une époque où l'éco-économie va se développer, où les NTE (Nouvelles Technologies Environnementales), celles qui concernent les énergies renouvelables, l'agriculture durable, la chimie verte, l'éco-habitat apparaissent comme des sources majeures de création de valeur, la capacité

territoriale en terme de richesses naturelles prend une valeur tout à fait nouvelle.

Cette transformation dans l'approche du territoire est renforcée par l'apparition de nouveaux concepts comme ceux de l'écologie industrielle qui permettent de raisonner par éco-système et de concevoir des zones qui désormais pourraient fonctionner en circuit fermé, c'est-à-dire permettant d'utiliser des rejets et déchets des uns comme matières premières des autres.

Le territoire comme acteur social central

La redécouverte des richesses naturelles des territoires conduit à des politiques d'aménagement du territoire complètement différentes de celles que nous avons connues. Par exemple, la valorisation des ressources naturelles conduit à arrêter le mitage du territoire (on notera à cet égard que l'Allemagne s'est donné comme objectif de diviser d'un facteur 10 l'utilisation de l'espace dans les dix années qui viennent par rapport à l'utilisation qui en a été faite dans les années passées).

Un inventaire patrimonial précis permettant de définir un véritable mode de développement économique par définition soutenable.

Comme le note très justement Pierre Calame, le territoire devient un acteur social central c'est-à-dire celui qui est le mieux à même d'articuler les différents facteurs de production nécessaires à l'économie moderne¹

Désormais, c'est le territoire qui dicte sa loi, en fonction de son intérêt en terme de développement et non l'inverse, la notion d'interdépendance et de partenariat devient alors un élément clé entre le territoire et ceux qui y vivent en particulier pour produire.

D'où évidemment une transformation dans les relations réciproques entre entreprises et collectivités territoriales.

Les entreprises ont largement entretenu un rapport extensif au territoire allant jusqu'à une exploitation de ce territoire sans aucune considération ni du territoire ni de ses habitants.

Le butinage fiscal d'un certain nombre d'entreprises attirées par des avantages consentis par telle ou telle collectivité territoriale et changeant de lieu pour pouvoir bénéficier d'autres avantages, a conduit, d'une part, à des dépenses publiques vaines et, d'autre part, à la multiplication de friches industrielles. Ce temps est révolu d'autant plus que les entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier de nouveaux types de rapports avec leur environnement au sens large du terme.

La prise en compte d'un temps plus long, l'intégration des *stockholders* dans l'émergence des plans de développement durable, la naissance de nouveaux modèles de performance dont les coûts externes ne sont plus exclus constituent autant d'éléments conduisant à des rapports conçus sur le long terme avec les territoires.

C'est donc au niveau local que doit se concevoir un développement soutenable qui ne se limite pas à un Agenda 21 local souvent déterritorialisé et interchangeable avec d'autres agendas locaux pas plus qu'il ne peut être le support de transposition d'un Agenda 21 global.

Comme le note D. Behar², au niveau local production et consommation sont les deux moteurs du développement, mais ils ne sont plus nécessairement liés.

Certains territoires peuvent mettre l'accent sur la production cependant que d'autres peuvent davantage être voués à la résidence secondaire et donc à une consommation générant d'autres types de besoins.

Ainsi, dans une optique qui inverse le « *penser global, agir local* » de Rio, l'idée de « *penser local agir global* » doit faire son chemin sans oublier toutefois la difficulté qu'il peut y avoir dans l'articulation des intérêts contraires de territoires.

Olivier Godard rappelle à juste titre que le développement durable est aussi la satisfaction des enjeux locaux sans compromettre la capacité des entités territoriales de rang supérieur à assurer leur propre viabilité.

En effet, si le territoire devient la base de l'organisation économique, il devient également l'élément de base de la gouvernance.

Le modèle centralisé des Etats que nous avons connu est condamné. Cela ne signifie pas que les Etats aient dit leur dernier mot. Bien au contraire, la montée des périls géostratégiques, la bataille pour les matières premières et l'énergie ont redonné aux Etats un rôle d'autant plus important que la primauté accordée au cours de ces dernières années à l'économique sur le politique a atteint des limites à la fois sur le plan social et sur le plan économique lui-même. Comme le relève fort justement Hervé Juvin, la reconstitution du capital structurel rend indispensable, dans l'intérêt même de l'économie, la remontée en puissance du politique.

Si les Etats s'affirment sur la scène internationale, il n'en demeure pas moins que, dans la société en réseau qui se construit, la logique de séparation doit laisser la place à une logique d'articulation et de partenariat. Dans cette perspective, le territoire devient bien l'élément de base de la gouvernance de demain.

Le risque d'auto-destruction des sociétés que décrit fort bien Pierre Calame en prenant l'image de la bicyclette (qui s'arrête et peut faire tomber le cycliste, si celui-ci s'arrête de pédaler), du choix suicidaire entre catastrophe géo-politique ou catastrophe écologique. Un équilibre socio-économique qui ne repose que sur une croissance que les ressources naturelles ne peuvent plus assumer, conduit à la catastrophe sociale de la même manière que la guerre de plus en plus ouverte sur l'appropriation des ressources aujourd'hui l'énergie, demain l'eau, après demain les sols, conduit directement à un risque géostratégique majeur.

Il faut arrêter de penser avec les « dinautruches » et croire que les réponses aux défis du XXI^e Siècle se feront avec des idées du XX^e et des institutions du XIX^e.

Le territoire en tant que nœud de relations est bien l'endroit où peut se constituer ce qui fait l'essence même du politique à savoir un projet collectif, donc des perspectives de vie en commun.

Plus le monde paraît complexe, plus il s'éloigne des individus et plus ceux-ci ont besoin, pour bâtir une espérance, de pouvoir s'approprier leur propre destin.

C'est donc au niveau du territoire que peut naître cette (ré)appropriation, le territoire devenant un niveau interagissant avec les niveaux supérieurs, le projet local commun peut donc alors constituer un élément du projet global, l'articulation des échelles de gouvernance étant pensée davantage en termes d'articulation que de complémentarité et a fortiori de concurrence.

De la même manière, la mise en place indispensable de la démocratie participative trouve au niveau du territoire sa forme la plus simple d'expression. L'organisation de forums délibératifs, les actions locales grâce au volontariat civique, le développement de « la politique par les citoyens » trouvent incontestablement sur le terrain territorial leurs expressions les plus souples.

Nous disposons aujourd'hui d'une très pâle copie de ce que pourrait être un véritable système démocratique dans la mesure où précisément l'espace politique est confisqué par une classe politique professionnelle.

Comme le note D. Mathews - *La politique par les citoyens* - : « *les citoyens sont relégués au banc de touche dont ils ne peuvent contrôler ni les joueurs, ni les règles du jeu* ». Ce sentiment d'impuissance conduit directement à celui de l'exclusion du processus politique plus aisément combattu au niveau local que national.

A cet égard le développement du volontariat civique peut être considéré comme un acte politique. Les institutions publiques, Gouvernement et autorités locales représentent un aspect de la politique mais ne représentent pas toute la politique. Le désir de communauté qui s'exprime aujourd'hui dans une forme dévoyée qu'est le communautarisme peut s'exprimer de manière infiniment plus positive dans la redécouverte de la communauté locale puis de la communauté nationale. Cette participation à la vie politique, qui semble parfois fuie par le citoyen s'exprime particulièrement sur le plan local. Dès lors, la nouvelle citoyenneté qui se réapproprie le politique commence donc par ces nouveaux rapports de gouvernance au niveau local.

N'oublions pas comme le rappelait Démosthène que « *les hommes publics ont au delà de la politique leurs affaires à suivre et nous citoyens ordinaires bien qu'occupés par la marche de l'industrie restons les juges impartiaux des affaires publiques* ».

Pour les Grecs, inventeurs de l'idée démocratique, le citoyen s'opposait à l'esclave et la citoyenneté était l'expression même de la liberté conçue comme la participation à une Nation.

Partager le sens du devoir et de la responsabilité civique protège contre les égoïsmes et est incontestablement créateur de sens.

Si l'on considère précisément qu'il s'agit désormais de retrouver les voies de la définition du bien commun, c'est bien à l'échelle locale que le mouvement peut redémarrer.

Ainsi, le territoire, sur le plan économique comme sur le plan politique, devient un acteur social majeur, portant en lui les forces de renouvellement d'une intelligence collective sans laquelle il est utopique de penser répondre efficacement à l'accumulation des enjeux et risques auxquels nous avons à faire face.

Notes :

¹ Colloque de Censy : Le développement durable enfin du bonheur

² idem